



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

À une séance ordinaire tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**186-04-2017**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <b>186-04-2017</b> | <b>1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>   |
|                    | <b>2- <u>Période de questions du public</u></b> (article 322 de la Loi sur les cités et villes)  |
| <b>187-04-2017</b> | <b>3- <u>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2017</u></b>  |
|                    | <b>4- <u>Règlements</u></b>  |
|                    | 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 222-10-2017 modifiant l'article 312 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements   |
|                    | 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-11-2017 abrogeant l'article 156 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements   |
|                    | 4.3- Consultation publique – Projet de règlement 227-01-2017 modifiant les articles 15 et 16 – Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis 227-2008 et ses amendements |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

- 
- |             |           |   |
|-------------|-----------|---|
|             | 4.4-      | Consultation publique – Projet de règlement 222-12-2017 modifiant l'article 230 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements   |
| 188-04-2017 | 4.5-      | Adoption – Second projet de règlement 222-10-2017 modifiant l'article 312 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements   |
| 189-04-2017 | 4.6-      | Adoption – Règlement 222-11-2017 abrogeant l'article 156 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements  |
| 190-04-2017 | 4.7-      | Adoption – Règlement 227-01-2017 modifiant les articles 15 et 16 – Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis 227-2008 et ses amendements  |
| 191-04-2017 | 4.8-      | Adoption – Règlement 222-12-2017 modifiant l'article 230 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements  |
| 192-04-2017 | 4.9-      | Adoption – Règlement 222-07-12-2016 – Marché public de produits alimentaires extérieur - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements  |
| 193-04-2017 | 4.10-     | Avis de motion – Futur règlement 451-2017 – Achats de véhicules – Service des travaux publics et génie  |
| 194-04-2017 | 4.11-     | Avis de motion – Futur règlement 452-2017 – Travaux sur le barrage du lac Prévost   |
| 195-04-2017 | 4.12-     | Avis de motion – Futur règlement 222-13-2017 modifiant les articles 231 et 323 portant sur la définition d'une façade – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements                                   |
| 196-04-2017 | 4.13-     | Adoption – Projet de règlement 222-13-2017 modifiant les articles 231 et 323 portant sur la définition d'une façade – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements                                     |
| 197-04-2017 | 4.14-     | Avis de motion – Futur règlement 222-14-2017 modifiant l'article 322 portant sur l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogatoire – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 198-04-2017 | 4.15-     | Adoption – Projet de règlement 222-14-2017 modifiant l'article 322 portant sur l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogatoire – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements   |
|             | <b>5-</b> | <b><u>Soumissions</u></b>   |
| 199-04-2017 | 5.1-      | Adjudication – Logiciel de cartographie – Autodesk Autocad Map 3D   |
| 200-04-2017 | 5.2-      | Adjudication – Garage municipal – Travaux d'électricité et de ventilation   |
|             | <b>6-</b> | <b><u>Administration et finances</u></b>  |
| 201-04-2017 | 6.1-      | Liste des comptes à payer et chèques à émettre  |
| 202-04-2017 | 6.2-      | Autorisation de dépenses des membres du conseil   |
| 203-04-2017 | 6.3-      | Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant  |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

- 
- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| 204-04-2017 | 6.4-       | Fermeture de voies publiques et projets spéciaux – Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur  |
| 205-04-2017 | 6.5-       | Paiement de facture - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur – Festival arts et lumières – 16, 17 et 18 juin 2017  |
| 206-04-2017 | 6.6-       | Autorisation de signatures - Cession des lots 3 906 566, 3 906 567 et 3 906 568 – Avenue de Châteaufort  |
| 207-04-2017 | 6.7-       | Adhésion – Tourisme Laurentides – Année 2017-2018  |
| 208-04-2017 | 6.8-       | Félicitation aux récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur  |
|             | <b>7-</b>  | <b><u>Sécurité publique</u></b>  |
| 209-04-2017 | 7.1-       | Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 mars 2017   |
| 210-04-2017 | 7.2-       | Autorisation de signature – Séance de brûlage – 456, chemin du Lac-Millette  |
|             | <b>8-</b>  | <b><u>Travaux publics et génie</u></b>   |
| 211-04-2017 | 8.1-       | Travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare – Décompte #1  |
|             | <b>9-</b>  | <b><u>Environnement</u></b>  |
| 212-04-2017 | 9.1-       | Appui à l'organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord, ABRINORD - Demande au Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut - Coordination et mise en œuvre d'un plan d'action de la rivière à Simon. |
|             | <b>10-</b> | <b><u>Urbanisme</u></b> (10.1 à 10.21 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 avril 2017)  |
| 213-04-2017 | 10.1-      | 220-226, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. »<br>Rénovation, plans 2017-036   |
| 214-04-2017 | 10.2-      | 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. »<br>Rénovation, plans 2017-037  |
| 215-04-2017 | 10.3-      | 19-31, avenue de la Gare : « Marché T. Léonard inc. »<br>Rénovation, plans 2017-041  |
| 216-04-2017 | 10.4-      | 158, rue Principale : « Centre d'affaires Internet I.B.C. »<br>Rénovation, plans 2017-042  |
| 217-04-2017 | 10.5-      | 154, rue Principale : « 9105-7695 Québec inc. »<br>Démolition d'un bâtiment accessoire, aménagement paysager et stationnement, plans 2017-047  |
| 218-04-2017 | 10.6-      | 222 G, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. »<br>Rénovation, plans 2017-049   |
| 219-04-2017 | 10.7-      | 342, rue Principale : « Cathy Stanford »<br>Rénovation, plans 2017-050   |
| 220-04-2017 | 10.8-      | 105 C, avenue Guindon : « Les Factoreries Saint-Sauveur (2003) inc. »<br>Rénovation, plans 2017-051  |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

- 
- |             |   |
|-------------|---|
| 221-04-2017 | 10.9- 108, rue Principale : « René Beaudoin »<br>Aménagement paysager, plans 2017-052   |
| 222-04-2017 | 10.10- 158, rue Principale : « Chill Pizza »<br>Enseigne sur poteaux, plans 2017-028  |
| 223-04-2017 | 10.11- 105 C, avenue Guindon : « Groupe Dynamite inc. »<br>Enseignes à plat, plans 2017-025   |
| 224-04-2017 | 10.12- 7, avenue de l'Église, local 103 : « Sweety's »<br>Enseigne suspendue, plans 2017-033  |
| 225-04-2017 | 10.13- 105, rue Principale : « Clinique Santé Praticienne + inc. »<br>Enseigne sur poteau, plans 2017-038                               |
| 226-04-2017 | 10.14- 390, rue Principale : « Bumper to Bumper »<br>Enseignes à plat et communautaire, plans 2017-034                                  |
| 227-04-2017 | 10.15- 191, rue Principale : « Billes et Cie »<br>Enseigne communautaire, plans 2017-039  |
| 228-04-2017 | 10.16- 191 A, rue Principale : « Myrian Sheehan coiffure »<br>Enseigne communautaire, plans 2017-040                                    |
| 229-04-2017 | 10.17- 2252, chemin Jean-Adam : « Énergie et cie »<br>Enseignes à plat et communautaire, plans 2017-043                                 |
| 230-04-2017 | 10.18- 2252, chemin Jean-Adam : « AutoMod »<br>Enseignes à plat et communautaire, plans 2017-044  |
| 231-04-2017 | 10.19- 25, avenue de la Gare : « Maison et campagne »<br>Enseigne en projection et lettrage, plans 2017-045                             |
| 232-04-2017 | 10.20- 19 J, avenue de la Gare : « Tout électronique »<br>Enseigne communautaire, plans 2017-046  |
| 233-04-2017 | 10.21- 6, avenue Turcot : « Cindy Godbout, massothérapeute »<br>Enseigne communautaire, plans 2017-048                                  |
| 234-04-2017 | 10.22- Demande de dérogation mineure – 1112, chemin du Grand-<br>Ruisseau (Période de questions sur la dérogation mineure<br>seulement) |
| 235-04-2017 | 10.23- Demande de dérogation mineure – Chemin Sinclair,<br>lot 3 431 421 (Période de questions sur la dérogation<br>mineure seulement)  |
| 236-04-2017 | 10.24- Demande de dérogation mineure – 105 C, avenue Guindon<br>(Période de questions sur la dérogation mineure seulement)              |
| 237-04-2017 | 10.25- Dépôt et présentation des statistiques de construction au<br>31 mars 2017  |
|             | <b>11- <u>Vie communautaire</u></b>   |
| 238-04-2017 | 11.1- Appel de projets en développement des collections des<br>bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour l'exercice<br>2017-2018     |
|             | <b>12- <u>Ressources humaines</u></b>   |
| 239-04-2017 | 12.1- Embauche – Directrice adjointe – Service de l'urbanisme   |
| 240-04-2017 | 12.2- Embauche – Trésorier – Service de la trésorerie   |
-



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

- 
- |  |  |
|--|--|
| 241-04-2017  | 12.3- Embauche – Étudiant – Service de l'urbanisme                                       |
| 242-04-2017  | 12.4- Emplois étudiants 2017 – Embauche du personnel pour le programme des camps         |
| 243-04-2017  | 12.5- Nominations – Journalier-opérateur – Service des travaux publics et génie          |
| <b>13- <u>Correspondance</u></b>   |  |
| 244-04-2017  | 13.1- Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut |
| 245-04-2017  | 13.2- Demande d'aide financière – Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut                   |
| 246-04-2017  | 13.3- Demande d'appui – Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut                            |
| <b>14- <u>Points nouveaux</u></b>  |  |
| <b>15- <u>Période de questions du public</u></b> (article 322 - Loi sur les cités et villes) |  |
| 247-04-2017  | <b>16- <u>Levée de la séance</u></b>   |
- 

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

**187-04-2017**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017  
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2017**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2017 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2017 soient approuvés comme déposés.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE RÈGLEMENT 222-10-2017  
MODIFIANT L'ARTICLE 312  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-10-2017, modifiant l'article 312 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogoaire.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 222-11-2017**  
**ABROGEANT L'ARTICLE 156**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-11-2017, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin d'abroger l'article 156 portant sur la démolition pour fins de stationnement.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 227-01-2017**  
**MODIFIANT LES ARTICLES 15 ET 16**  
**RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 227-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 227-01-2017, modifiant les articles 15 et 16 du Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction 227-2008 et ses amendements, afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 222-12-2017**  
**MODIFIANT L'ARTICLE 230**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-12-2017, modifiant l'article 230 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin de modifier les dispositions relatives à la qualité et l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**188-04-2017**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-10-2017**  
**MODIFIANT L'ARTICLE 312**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il a été détruit, par le feu, une explosion ou autre acte fortuit et non après une démolition volontaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second règlement numéro 222-10-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire, soit adopté.

---

**189-04-2017**

**RÈGLEMENT 222-11-2017**  
**ABROGEANT L'ARTICLE 156**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 15 juin 2015 le Règlement numéro 419-2015 sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 419-2015 un programme de réutilisation du sol doit être présenté lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-11-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'abroger l'article 156 portant sur la démolition pour fins de stationnement, soit adopté.

---

**190-04-2017**

**RÈGLEMENT 227-01-2017**  
**MODIFIANT LES ARTICLES 15 ET 16**  
**RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE**  
**CONSTRUCTION NUMÉRO 227-2008**

ATTENDU l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction numéro 227-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il a été détruit, par le feu, une explosion ou autre acte fortuit et non après une démolition volontaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 227-01-2017, modifiant le règlement numéro 227-2008 et ses amendements afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire, soit adopté.

---



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**191-04-2017**

**RÈGLEMENT 222-12-2017  
MODIFIANT L'ARTICLE 230  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier les dispositions relatives à la qualité et l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-12-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier l'article 230 relativement à la qualité et l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur, soit adopté.

---

**192-04-2017**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 222-07-12-2016  
AJOUTANT DES DISPOSITIONS CONCERNANT UN MARCHÉ PUBLIC DE  
PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 23 janvier 2017;

ATTENDU les modifications apportées au projet de règlement à la suite de la consultation publique;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-07-12-2016, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire, soit adopté.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**193-04-2017**

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 451-2017**  
**ACHATS DE VÉHICULES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement d'emprunt numéro 451-2017 pour payer les achats de véhicules pour le Service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt.

---

**194-04-2017**

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 452-2017**  
**TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE L'EXUTOIRE DU LAC PRÉVOST ET**  
**INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement d'emprunt numéro 452-2017 pour payer le coût des travaux de remise en état de l'exutoire du lac Prévost ainsi que l'installation d'une borne sèche et autorisant un emprunt.

---

**195-04-2017**

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT 222-13-2017**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-13-2017 concernant les articles 231 et 323 du Règlement de zonage 222-2008.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

---

**196-04-2017**

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-13-2017**  
**MODIFIANT LES ARTICLES 231 ET 323**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la définition d'une façade;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-13-2017, modifiant les articles 231 et 323 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier la définition d'une façade, soit adopté.

---

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**197-04-2017**

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT 222-14-2017**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-14-2017 concernant l'article 322 du Règlement de zonage 222-2008.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

---

**198-04-2017**

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-14-2017**  
**MODIFIANT L'ARTICLE 322**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-14-2017, modifiant l'article 322 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoaire, soit adopté.

---

**199-04-2017**

**ADJUDICATION**  
**ACQUISITION DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE AUTODESK AUTOCAD MAP 3D**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la demande de prix effectuée pour l'acquisition du logiciel de cartographie Autodesk Autocad Map 3D;

ATTENDU QUE deux prix ont été obtenus à savoir :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <b>(incluant les taxes)</b>
Cansel Survey Equipment inc.	5 806,24 \$
Insight Canada inc.	5 830,38 \$



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 3 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE l'offre la plus basse, au montant de 5 806,24 \$ incluant les taxes, présentée par Cansel Survey Equipment inc. pour la licence de trois ans du logiciel de cartographie Autodesk Autocad Map 3D, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2017 et que le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

**200-04-2017**

**ADJUDICATION**  
**TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE VENTILATION**  
**GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 11 avril 2017 pour les travaux d'électricité et de ventilation au garage municipal;

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <b><u>(incluant les taxes)</u></b>
Entreprises Landco inc.	195 700,00 \$
Le Groupe Parmo	200 102,49 \$
Banexco inc.	220 700,00 \$
Les Constructions Gaétan Cadieux inc.	221 499,33 \$
Construction Stafford inc.	226 960,65 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 195 700,00 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Landco inc. concernant les travaux d'électricité et de ventilation, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE ces travaux soient payés à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt 434-06-2016.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**201-04-2017**

**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 13 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 45896 à 46131) pour la période du 16 mars au 12 avril 2017, au montant de 653 957,83 \$, soit acceptée.

---

**202-04-2017**

**AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<b><u>Activité</u></b>	<b><u>Date et lieu</u></b>	<b><u>Coût/ personne</u></b>	<b><u>Membre</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Défi Vélo 2017 Fondation Pallia-Vie	11 juillet 2017 Club de golf Val-Morin	175 \$	Mme Caroline Vinet	175 \$
Souper-bénéfice* Fondation pour la réussite des élèves Commission scolaire des Laurentides	27 avril 2017 École hôtelière des Laurentides	125 \$, taxes incluses	M. Luc Leblanc Mme Caroline Vinet	250 \$

\* Dans l'éventualité où il n'y a plus de billets disponibles pour cet événement, les membres du conseil autorisent un don équivalent au coût des deux billets, soit 250 \$.

---

**203-04-2017**

**RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
DÉPÔT**

ATTENDU l'avis public publié le 5 avril 2017 indiquant la présentation du rapport financier pour l'année 2016, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU le dépôt des états financiers par le trésorier de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport financier 2016, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**204-04-2017**

**FERMETURE DE VOIES PUBLIQUES ET PROJETS SPÉCIAUX  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME  
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 9 mars 2017 concernant des projets spéciaux ainsi que la fermeture de certaines rues pour des activités au cours de l'été et de l'automne 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur autorise :

- La fermeture complète de l'avenue Filion (entre les rues Léonard et Principale) :
  - La Grande fête au village du 16 au 18 juin
  - Week-end italien du 8 au 9 juillet
  - Auténtica Fiesta Cubana du 1<sup>er</sup> au 4 septembre
  - Exposition de voitures anciennes le 24 septembre
- La fermeture partielle de l'avenue Filion à sens unique en direction nord :
  - L'Olympe compétition de danse urbaine le 11 juin
  - Exposition Saint-Sauv'Art du 1<sup>er</sup> au 3 juillet
  - Week-end Blues du 21 au 23 juillet
  - Foire du livre usagé du 11 au 13 août
  - Exposition Les Sculpturales du 26 au 28 août
  - Week-end country et les Saintes-Saveur du 7 au 9 octobre
- La fermeture de la rue Principale partiellement ou totalement selon les plans fournis :
  - La Grande fête au village du 16 au 18 juin
  - Vente trottoir des commerçants du 25 au 27 août
- L'exposition d'un maximum de deux véhicules sur l'avenue Filion :
  - Week-end italien du 8 au 9 juillet
  - Week-end Blues du 21 au 23 juillet
  - Auténtica Fiesta Cubana du 1<sup>er</sup> au 4 septembre
  - Week-end country et les Saintes-Saveur du 7 au 9 octobre
- La fermeture des voies publiques nécessaires à la tenue d'une compétition de vélo de type critérium le 8 juillet (avenue de l'Église, rue Forget, avenue Filion et rue Principale).

---

**205-04-2017**

**PAIEMENT DE FACTURE  
FESTIVAL ARTS ET LUMIÈRES  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME  
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la tenue du Festival arts et lumières du 16 au 18 juin 2017 inclusivement;

--	--

Maire Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

ATTENDU la facture 8079 de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer un dépôt de 50 %, soit au montant de 8 623,13 \$ immédiatement à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour la tenue du Festival arts et lumières.

QUE le trésorier soit autorisé à payer un deuxième versement de 8 623,12 \$ au plus tard le 30 juin 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au surplus non affecté.

---

**206-04-2017**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**CESSION DES LOTS 3 906 566, 3 906 567 ET 3 906 568**  
**AVENUE DE CHÂTEAUFORT**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux sur l'avenue de Châteaufort, le promoteur doit céder à titre gratuit à la Ville de Saint-Sauveur la voie publique ainsi que la superficie de terrain nécessaire aux infrastructures et équipements de pompage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de cession devant intervenir entre les parties;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE Me Barbara A. Thompson, notaire soit mandatée afin de préparer les actes requis.

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession de l'avenue de Châteaufort pour les lots 3 906 566, 3 906 567 et 3 906 568.

QUE cette cession soit faite à titre gratuit.

QUE le tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de la Ville.

---

**207-04-2017**

**ADHÉSION 2017-2018**  
**TOURISME LAURENTIDES**

ATTENDU la réception d'une correspondance de Tourisme Laurentides en date du 3 avril 2017;

ATTENDU l'augmentation de la visibilité de la ville avec l'adhésion à Tourisme Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à Tourisme Laurentides au montant de 536,17 \$ taxes incluses.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**208-04-2017**

**FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES DE LA  
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

ATTENDU la cérémonie de remise de la Médaille du Lieutenant-gouverneur – Édition 2017 pour la région des Laurentides le 1<sup>er</sup> avril 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil félicite les récipendaires et citoyens de la Ville de Saint-Sauveur :

- Monsieur Nicolas Gaudreau, élève de Laurentian Regional High School
- Madame Carmelle Huppé, Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- Madame Marguerite Paquette, Ouvroir Saint-Sauveur

---

**209-04-2017**

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS  
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de mars 2017;

ATTENDU QU'il y a eu 32 interventions dont, entre autres, 3 entraides, 2 fausses alarmes, 1 feu / fumée de cuisson, 6 feux de cheminée, 1 feu de bâtiment (résidentiel, commercial), 1 feu installation électrique HQ, 1 feu d'appareil électrique, 3 senteurs de fumée apparente, 2 présences et/ou alarme monoxyde de carbone, 5 systèmes d'alarme en opération et 7 alarmes annulées;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de mars 2017.

---

**210-04-2017**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
SÉANCE DE BRÛLAGE  
456, CHEMIN DU LAC-MILLETTE**

ATTENDU la séance de brûlage qui se tiendra au 456, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une prise en charge exclusive du dédommagement de tous les préjudices éventuels lors de cet événement;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'autoriser le greffier et directeur des Services juridiques à signer le document intitulé « Engagement de la Ville de Saint-Sauveur pour la prise en charge exclusive du dédommagement de tous les préjudices éventuels » dans le cadre de la séance de brûlage organisée par Flash Formation inc.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**211-04-2017**

**TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE  
ENTRE LES AVENUES FILION ET DES SEIGNEURS  
ET SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA GARE  
DÉCOMPTE #1**

ATTENDU la résolution 080-02-2017, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare à Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 1 784 001,89 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 11 avril 2017 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles aux règlements d'emprunt 448-11-2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. la somme de 79 894,98 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 10 %, selon le décompte progressif numéro 1, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

---

**212-04-2017**

**APPUI À L'ORGANISME ABRINORD  
DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION  
DE LA RIVIÈRE À SIMON**

ATTENDU la demande d'appui d'Abrinord, en date du 27 mars 2017, pour la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action de cours d'eau pour la rivière à Simon;

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière à Simon se déploie dans sept municipalités, dont sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau de la rivière à Simon compromet de temps à autre la pratique de certaines activités, comme la baignade;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du Plan d'action de cours d'eau pour la rivière à Simon représente une opportunité unique de poursuivre les efforts collectifs afin d'améliorer à la fois la qualité de l'eau de la rivière, la qualité de vie des citoyens, en plus d'assurer la pérennité des activités récréotouristiques présentes;

ATTENDU la demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut visant des activités qui se dérouleront de juin 2017 à mars 2019;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal appuie la demande de financement d'Abrinord au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action de cours d'eau pour la rivière à Simon.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**213-04-2017**

**220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-036**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0825 présentée le 21 juillet 2016 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-036 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**214-04-2017**

**200, RUE PRINCIPALE : « 9298-6850 QUÉBEC INC. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-037**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0057 présentée le 15 février 2017 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-037 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 200, rue Principale, au motif que les quatre façades doivent être peintes selon les couleurs déposées afin de conserver l'harmonisation du bâtiment.

---

**215-04-2017**

**19-31, AVENUE DE LA GARE : « MARCHÉ T. LÉONARD INC. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-041**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0080 présentée le 2 mars 2017 pour la propriété du 19-31, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;





**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve le changement de couleur proposé sur les plans 2017-041 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 19-31, avenue de la Gare.

QUE le conseil municipal refuse l'installation de la nouvelle fenêtre, au motif que celle proposée ne s'harmonise pas aux autres fenêtres existantes.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**216-04-2017**

**158, RUE PRINCIPALE : « CENTRE D'AFFAIRES INTERNET I.B.C. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-042**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0121 présentée le 22 mars 2017 pour la propriété du 158, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-042 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 158, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**217-04-2017**

**154, RUE PRINCIPALE : « 9105-7695 QUÉBEC INC. »  
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ET STATIONNEMENT, PLANS 2017-047**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0119 présentée le 22 mars 2017 pour la propriété du 154, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-047 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 154, rue Principale, à la condition que si une clôture est installée dans la portion arrière, celle-ci doit être en bois et opaque.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**218-04-2017**

**222 G, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-049**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0115 présentée le 22 mars 2017 pour la propriété du 222 G, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-049 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 222 G, chemin du Lac-Millette.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**219-04-2017**

**342, RUE PRINCIPALE : « CATHY STANFORD »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-050**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0977 présentée le 8 mars 2017 pour la propriété du 342, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-050 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 342, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**220-04-2017**

**105 C, AVENUE GUINDON : « LES FACTORIES SAINT-SAUVEUR (2003) INC. »  
RÉNOVATION, PLANS 2017-051**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0071 présentée le 20 février 2017 pour la propriété du 105 C, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-051 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 105 C, avenue Guindon, aux motifs suivants :

- les couleurs proposées ne s'harmonisent pas à celles de l'ensemble du bâtiment;
- le bâtiment doit être modifié dans son ensemble;
- le rouge est la couleur récurrente pour l'ensemble du complexe commercial.

---

**221-04-2017**

**108, RUE PRINCIPALE : « RENÉ BEAUDOIN »  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2017-052**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0374 présentée le 27 mars 2017 pour la propriété du 108, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-052 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 108, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**222-04-2017**

**158, RUE PRINCIPALE : « CHILL PIZZA »  
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2017-028**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0048 présentée le 8 février 2017 pour la propriété du 158, rue Principale;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-028 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 158, rue Principale.

---

**223-04-2017**

**105 C, AVENUE GUINDON : « GROUPE DYNAMITE INC. »  
ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2017-025**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0073 présentée le 22 février 2017 pour la propriété du 105 C, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-025 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 105 C, avenue Guindon, à la condition que la demande de dérogation mineure soit accordée.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**224-04-2017**

**7, AVENUE DE L'ÉGLISE, LOCAL 103 : « SWEETY'S »  
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2017-033**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0078 présentée le 27 février 2017 pour la propriété du 7, avenue de l'Église, local 103;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-033 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 7, avenue de l'Église, local 103.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**225-04-2017**

**105, RUE PRINCIPALE : « CLINIQUE SANTÉ PRATICIENNE + INC. »  
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2017-038**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0094 présentée le 9 mars 2017 pour la propriété du 105, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-038 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 105, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**226-04-2017**

**390, RUE PRINCIPALE : « BUMPER TO BUMPER »  
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-034**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0106 présentée le 13 mars 2017 pour la propriété du 390, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Monsieur le conseiller Normand Leroux s'oppose à l'affichage de ce nom en anglais et demande le vote.

Contre :

- Normand Leroux

En faveur :

- Luc Leblanc
- Caroline Vinet
- Diane Dufour-Flynn
- Julie Gratton
- Rosa Borreggine

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et majoritairement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-034 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 390, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**227-04-2017**

**191, RUE PRINCIPALE : « BILLES ET CIE »  
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-039**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0114 présentée le 20 mars 2017 pour la propriété du 191, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-039 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**228-04-2017**

**191 A, RUE PRINCIPALE : « MYRIAN SHEEHAN COIFFURE »  
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-040**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0079 présentée le 21 mars 2017 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-040 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 A, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**229-04-2017**

**2252, CHEMIN JEAN-ADAM : « ÉNERGIE ET CIE »  
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-043**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0805 présentée le 20 mars 2017 pour la propriété du 2252, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-043 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2252, chemin Jean-Adam.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**230-04-2017**

**2252, CHEMIN JEAN-ADAM : « AUTOMOD »  
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-044**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0803 présentée le 20 mars 2017 pour la propriété du 2252, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-044 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2252, chemin Jean-Adam.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**231-04-2017**

**25, AVENUE DE LA GARE : « MAISON ET CAMPAGNE »  
ENSEIGNE EN PROJECTION ET LETTRAGE, PLANS 2017-045**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0077 présentée le 20 mars 2017 pour la propriété du 25, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-045 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 25, avenue de la Gare.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**232-04-2017**

**19 J, AVENUE DE LA GARE : « TOUT ÉLECTRONIQUE »  
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES, PLANS 2017-046**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0122 présentée le 22 mars 2017 pour la propriété du 19 J, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-046 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 19 J, avenue de la Gare, à la condition que l'enseigne apposée à plat sur le mur soit de forme identique aux enseignes existantes.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**233-04-2017**

**6, AVENUE TURCOT : « CINDY GODBOUT, MASSOTHÉRAPEUTE »  
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-048**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0117 présentée le 22 mars 2017 pour la propriété du 6, avenue Turcot;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-048 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 6, avenue Turcot.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

---

**234-04-2017**

**1112, CHEMIN DU GRAND-RUISSEAU  
DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 29 mars 2017;

---

--	--

Maire Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété située dans la zone HV 112, afin de régulariser :

- les marges latérales du bâtiment principal à 2,97 m et 2,77 m au lieu des 5 m exigés à la grille des usages et normes;
- l'empiètement de la terrasse arrière de 3,65 m dans la marge latérale droite au lieu de 2 m, en vertu du paragraphe 2° de l'article 112.

---

**235-04-2017**

**CHEMIN SINCLAIR, LOT 3 431 421**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 29 mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure, pour la propriété située dans la zone HV 109, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un lot d'une superficie de 3 741,2 m<sup>2</sup> au lieu des 6 000 m<sup>2</sup> exigés au paragraphe 2° de l'article 34 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements.

---

**236-04-2017**

**105 C, AVENUE GUINDON**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 29 mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendement, pour le commerce situé dans la zone CP 256, afin de permettre :

- une superficie totale d'affichage de 4,96 m<sup>2</sup> au lieu des 3 m<sup>2</sup> autorisés au paragraphe 4° de l'article 281;
- l'installation de deux enseignes à plat sur un mur au lieu d'une seule enseigne, comme exigé au paragraphe 4° de l'article 281;
- l'installation de deux enseignes sur un mur sans que les centres géométriques de toutes les enseignes sur un même bâtiment soient alignés sur une même ligne droite horizontale peu importe l'emplacement, comme exigé au paragraphe 4° de l'article 269.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**237-04-2017**

**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de mars 2017 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de mars 2017, il y a eu 58 permis de délivrés pour un total de 3 469 500 \$, comparativement à 33 permis et 1 357 000 \$ pour mars 2016, soit un total à date pour l'année 2017 de 4 325 500 \$ comparativement à 2 930 000 \$ pour la même période en 2016. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en mars 2017 est de 10, soit un total à date de 10 pour l'année, comparativement à 7 en 2016 et 5 en 2015 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2017.

---

**238-04-2017**

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS  
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) 2017-2018  
DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

ATTENDU l'ouverture de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018;

ATTENDU la recommandation faite par la Commission de la vie communautaire;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire soit autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande au programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018.

QUE la Ville confirme son engagement à financer la totalité du projet.

---

**239-04-2017**

**EMBAUCHE – DIRECTRICE ADJOINTE  
SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU le départ de madame Lynda Rainville à titre de directrice adjointe du Service de l'urbanisme le 26 janvier 2017;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 10 avril 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE madame Émilie Goffard soit embauchée à titre de directrice adjointe du Service de l'urbanisme, selon les termes et conditions de la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines et ceci dès la première année, avec une période de probation de six mois.

---

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

QUE le salaire annuel de madame Goffard soit fixé selon l'échelon 10 de l'échelle salariale de ladite politique.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**240-04-2017**

**EMBAUCHE – TRÉSORIER**  
**SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

ATTENDU le départ de monsieur Frédéric Thifault à titre de trésorier le 13 avril 2017;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 18 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE monsieur Jean-François Denis soit embauché à titre de trésorier, selon les termes et conditions de la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines et ceci dès la première année, avec une période de probation de six mois.

QUE le salaire annuel de monsieur Denis soit fixé selon l'échelon 11 de l'échelle salariale de ladite politique.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**241-04-2017**

**EMBAUCHE – ÉTUDIANT**  
**SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU la réception de la demande d'emploi de madame Debby Joyal en date du 23 février 2017;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 28 mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE madame Debby Joyal soit embauchée à titre d'étudiante en urbanisme;

QUE sa période d'emploi soit fixée du 8 mai au 25 août 2017, selon un taux horaire de 15 \$ / heure à raison de 35 heures par semaine.

---

**242-04-2017**

**EMBAUCHE – ÉTUDIANTS**  
**PERSONNEL POUR LE PROGRAMME DES CAMPS**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche du personnel pour le programme des camps, été 2017;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 avril 2017;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter l'embauche du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

<b>Candidats</b>	<b>Poste</b>
Sarah Côté	Accompagnatrice
Geneviève Beaulieu	Accompagnatrice
Catherine Blais-Delisle	Animatrice « volant » au Camp Soleil
Tristan Pesant	Animateur au Camp Soleil
Émile Perine-Larocque	Animateur au Camp Soleil
Sabrina Giguère	Animatrice au Camp Soleil
Charlérík Lefebvre	Animateur au Camp Soleil
Julien Berthiaume	Animateur au Camp Soleil
Simon Pelletier	Animateur au Camp Soleil
Francis de Guire	Animateur au Club Aventuriers
Rosalie Paquette	Animatrice au Camp Soleil
Julianne Audette	Animatrice au Camp Soleil
Florence Jannard	Animatrice au Camp Soleil
Noémie Fillion	Animatrice au Camp Soleil
Mathilde Rivard	Animatrice au Camp Soleil
Joëllie Plante	Animatrice au Camp Soleil
Anne-Sophie Boyer	Animatrice au Club Aventuriers
Joëlle Richer	Animatrice au volet artistique
Mathieu Parizeau	Moniteur au Club junior de tennis
Camille Mainville	Monitrice au Club junior de tennis

---

**243-04-2017**

**NOMINATION JOURNALIER-OPÉRATEUR  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la nomination de monsieur Yves Paquette à titre de contremaître aux opérations lors de la séance du 20 mars 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé au poste de journalier-opérateur;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Thibeault est l'employé temporaire ayant les qualifications nécessaires qui a le plus d'heures de travail accumulées;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 10 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Sébastien Thibeault soit nommé au poste de journalier-opérateur, qui prévoit entre autres l'exécution des tâches relatives à l'entretien des patinoires, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Éric Bélanger, journalier-opérateur permanent, soit dégagé de l'exécution des tâches relatives à l'entretien des patinoires.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

**244-04-2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut en date du 26 mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut.

---

**245-04-2017**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU l'invitation à l'activité reconnaissance du mois d'avril de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut en date du 9 mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre un don au montant de 100 \$ à l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut.

---

**246-04-2017**

**DEMANDE D'APPUI**  
**SOUPE ET COMPAGNIE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU la demande d'appui de l'organisme Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut en date du 31 mars 2017 pour leur demande d'aide financière pour le soutien aux projets structurants de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU leur projet en trois volets consistant en une amélioration de la salle à manger (chaises plus confortables et mieux adaptées à la clientèle, rampe d'accès pour gens à mobilité réduite), des cours de cuisine offerts aux hommes de la région ainsi que la tenue d'une grande conférence donnée par monsieur Jean-Marc Chaput concernant la vie des aînés;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aide financière de Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut pour le soutien aux projets structurants de la MRC des Pays-d'en-Haut.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 18 avril 2017 à 19 h 30**

---

---

**247-04-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire